

**A.M., 2025**

**Arrêté 0013-2025 du ministre de la Sécurité publique  
en date du 19 février 2025**

CONCERNANT un nouvel élargissement du territoire d'application du Programme d'assistance financière spécifique relatif aux incendies de forêt du printemps et de l'été 2023 au Québec

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU le Programme d'assistance financière spécifique relatif aux incendies de forêt du printemps et de l'été 2023 au Québec, établi par le décret numéro 968-2023 du 9 juin 2023;

VU ce décret du 9 juin 2023 qui énumère les municipalités pouvant bénéficier de ce programme spécifique;

VU l'arrêté numéro AM 0056-2023 du 20 juin 2023 par lequel le ministre a élargi le territoire d'application de ce programme pour comprendre l'établissement amérindien de Kitcisakik;

VU que ce programme a été modifié par le décret numéro 1057-2023 du 21 juin 2023;

VU l'article 68 de la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres (RLRQ, c. S-2.4) qui permet au ministre responsable de l'application d'un programme d'élargir le territoire concerné et de prolonger la période visée;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay, dont le territoire n'a pas été désigné au décret et à l'arrêté précités, a engagé des dépenses additionnelles à ses dépenses courantes pour diverses mesures d'intervention et de rétablissement relatives à la sécurité de citoyens touchés par des incendies de forêt survenus au printemps et à l'été 2023;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre à cette ville de bénéficier de ce programme spécifique;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Le Programme d'assistance financière spécifique relatif aux incendies de forêt du printemps et de l'été 2023 au Québec, établi par le décret numéro 968-2023 du 9 juin 2023, dont le territoire a été élargi à l'établissement amérindien de Kitcisakik par l'arrêté

numéro AM 0056-2023 du 20 juin 2023, est de nouveau élargi afin de comprendre la ville de Saguenay, située dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Signé à Québec, le 19 février 2025

*Le ministre de la Sécurité publique,*  
FRANÇOIS BONNARDEL

85030

